

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2024 (25 juin au 16 août)



- POUR ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS,
- PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE, INTELLECTUELLE
OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
- RÉSIDANT À LA PRÉSENTATION

Chaque été, près de 1 800 jeunes Maskoutains s'inscrivent dans les différents camps de jour des Corporations de loisirs pour passer un été actif et stimulant.

Si un diagnostic de TSA a été posé ou que votre enfant possède une incapacité physique ou intellectuelle, le **Programme d'accompagnement** offert lui est destiné.

Pour les 8 semaines du camp de jour estival, un plan d'encadrement sera élaboré pour votre enfant dans le but de faciliter sa participation aux activités et son intégration à la vie du camp de jour. Cette démarche ne garantit pas un jumelage avec un accompagnateur pour la période estivale, mais sera prise en compte selon les ressources disponibles pour l'été.

INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

(date limite 1er mars 2024)

Le 1er mars semble tôt pour inscrire votre enfant en vue de l'été prochain, mais nous avons plusieurs étapes à franchir pour préparer la saison de camp de jour.

FÉVRIER	Recrutement du personnel estival en fonction des inscriptions.
MARS	Entrevues d'embauche du personnel.
AVRIL-MAI	INSCRIPTION AUX CAMPS DE JOUR (voir journal pour date exacte)
MI-JUIN	Rencontre des parents avec les animateurs à l'intégration (accompagnateurs).
FIN-JUIN	Début des camps de jour

IMPORTANT : une inscription au camp de jour sera tout de même requise dans les délais pour confirmer les démarches d'accompagnement.

Nous invitons les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain à compléter les documents disponibles au bureau municipal de La Présentation et sur le site web de la municipalité (www.municipalitelapresentation.qc.ca) et à nous retourner les documents **d'ici le 1er mars 2024** au :

Municipalité La Présentation

772, rue principale
La Présentation, Qc, J0H 1B0

Pour information, composez le 450-796-2317 poste 1805
(du lundi au jeudi entre 8h00 et 16h15 et le vendredi de 8h à 12h)

IMPORTANT : Les parents qui habitent dans les autres municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'adresser à leur municipalité pour une demande d'accompagnement.